

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page1 of 15

Version 11.0

Date de révision : 28-06-2023

Date d'impression : 19-2-2025

Nom du produit : Silicone ASSYST 51/181/70 - durcisseur 24h (BLUESIL CATA 24H)

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identification du produit :

Nom du produit : Silicone ASSYST 51/181/70 - durcisseur 24h (BLUESIL CATA 24H)

Code UFI : 0890-A0MV-8000-MCSR

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisations identifiées : Durcisseur. Catalyseur

Utilisations déconseillées : Non connu.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Distributeur responsable : ASSYST bvba / A.S.O.W. bvba
Hellegatstraat 13a
2590 Berlaar
Belgique
Tel : +32 495 50 61 14 / +32 496 83 70 27
Site web : www.assyst.org / www.artsuppliesonweb.com
Courriel : ao@assyst.org / vera.opsommer@assyst.org

1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

Pour la Belgique: Appelez le **Centre Antipoison (070 245 245 - gratuit)**, s'il n'est pas disponible: **02 264 96 30** (tarif normal) ou votre médecin. Dans des situations mettant votre vie en danger, appelez toujours le numéro d'urgence européen **112**.

Pour la France :

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS	02 41 48 21 21
BORDEAUX	05 56 96 40 80
LILLE	0800 59 59 59
LYON	04 72 11 69 11
MARSEILLE	04 91 75 25 25
NANCY	03 83 22 50 50
PARIS	01 40 05 48 48
TOULOUSE	05 61 77 74 47

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification selon la directive (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Le produit est classé conformément à la législation en vigueur.

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 tel que modifié.

Risques pour la santé

Sensibilisation cutanée Catégorie 1 H317 : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage :

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/GHS] :



Pictogrammes de danger :

Mot signal Avertissement.

Contient :

✓ Diméthylbis[(1-oxoneodecyl)oxy]stannane

Mentions de danger :

H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Précautions

La prévention :

P261 Éviter l'inhalation de poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 2 of 15

Version 11.0

Date de révision : 28-06-2023

Date d'impression : 19-2-2025

Nom du produit : Silicone ASSYST 51/181/70 - durcisseur 24h (BLUESIL CATA 24H)

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.

Action :

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.

P333+P313 : En cas d'irritation de la peau ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P362+P364 : Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Élimination des déchets :

P501 : Éliminer le contenu/l'emballage dans un site d'élimination des déchets approprié conformément aux lois et réglementations en vigueur et aux caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Code UFI : 0890-A0MV-8000-MCSR

2.3 Autres risques :**Dangers physiques :**

Non classé comme risque d'inflammabilité. En présence d'eau ou d'air humide, le produit s'hydrolyse en substance(s) dangereuse(s).

Le taux d'hydrolyse et, par conséquent, la pertinence du profil de danger du produit dépendent fortement des conditions d'utilisation (température, humidité...).

Risques pour la santé :**Inhalation :**

Aucun symptôme spécifique n'a été répertorié.

Contact avec les yeux :

Aucun symptôme spécifique n'a été répertorié.

Contact avec la peau :

Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

Ingestion :

Aucun symptôme spécifique n'a été répertorié.

Autres implications pour la santé :

Aucune autre information n'est donnée.

Risques pour l'environnement :

Considéré comme non nocif pour l'environnement.

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant pouvant être considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Perturbation endocrinienne - Santé :

La substance/le mélange ne contient aucun composant supposé avoir des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau égal ou supérieur à 0,1 %.

Perturbation endocrinienne - Environnement :

La substance/le mélange ne contient aucun composant supposé avoir des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau égal ou supérieur à 0,1 %.

Autres dangers :

Aucune autre information n'est donnée.

Substance(s) formée(s) dans les conditions d'utilisation :

Nom chimique	Concentration *	No CAS	N° CE	Classification
éthanol ; alcool éthylique	<20%	64-17-5	200-578-6	Flam. Liq. 2 H225 ; Dommages aux yeux 2 H319 ;
propane-1-ol	<10%	71-23-8	200-746-9	Flam. Liq. 2 H225 ; Dommages aux yeux. 1 H318 ; STOT SE 3 H336 ;

* Toutes les concentrations sont exprimées en poids, sauf si le composant est un gaz.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 3 of 15

Version 11.0

Date de révision : 28-06-2023

Date d'impression : 19-2-2025

Nom du produit : Silicone ASSYST 51/181/70 - durcisseur 24h (BLUESIL CATA 24H)

Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage de volume.

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté à la section 16.

SECTION 3 : Composition et informations sur les ingrédients**3.2 Mélanges :****Informations générales :** Mélange d'organosiloxane, additif

Nom chimique	CAS no. CE non. Numéro d'enregistrement REACH	Conc. *	Classification	Limite de concentration spécifique / ATE / Facteurs M :	Commentaires
diméthylbis[(1-oxoneodecyl)oxy]stannane	68928-76-7 273-028-6 01-2120770324-57	5 - <10%	Tox. aiguë 4 H302 ; Sens. cutanée 1A H317 ; Irrit. cutanée 2 H315 ; Chronique aquatique 3 H412 ;	Non	#
benzène, dérivés alkylés en C10-13	67774-74-7 267-051-0 01-2119489372-31	1 - <10%	Asp. Tox. 1 H304 ;	Non	

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage de poids, sauf si le constituant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage de volume.

Une ou plusieurs valeurs limites d'exposition professionnelle ont été établies pour cette substance.

Cette substance est répertoriée comme substance extrêmement préoccupante (SVHC).

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

ED : perturbateur endocrinien.

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté à la section 16.

SECTION 4 : Mesures de premiers secours**Informations générales :**

Allez à l'air libre et laissez-le se reposer.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Consulter immédiatement un médecin.

4.1 Description des mesures de premiers secours :**Inhalation :**

L'inhalation de cette substance ne présente normalement pas de risque tant qu'elle est utilisée dans des conditions normales et pour l'usage auquel elle est destinée.

En cas d'inhalation : Amener la personne à l'air libre et la laisser se reposer.

Consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact avec la peau :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes et enlever les vêtements et les chaussures contaminés.

Laver la peau avec de l'eau et du savon.

Consulter immédiatement un médecin.

Conserver les vêtements contaminés dans un récipient hermétique jusqu'à leur élimination ou leur décontamination.

Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer abondamment à l'eau claire pendant au moins 15 minutes.

Consulter un médecin en cas de symptômes.

Ingestion :

Ne pas faire vomir.

Nettoyer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Consulter un médecin en cas de symptômes.

Protection individuelle pour les premiers intervenants :

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 4 of 15

Version 11.0

Date de révision : 28-06-2023

Date d'impression : 19-2-2025

Nom du produit : Silicone ASSYST 51/181/70 - durcisseur 24h (BLUESIL CATA 24H)

Les premiers intervenants doivent se protéger et porter les vêtements de protection recommandés (gants résistants aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures).

Voir les sections 5 et 8 pour des informations sur les procédures d'urgence et l'équipement de protection.

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés :

Les symptômes et effets importants sont décrits dans la section 11 (Informations toxicologiques) de cette fiche de données de sécurité.

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et des traitements spéciaux nécessaires :

Informations médicales :

Pas de recommandations spécifiques.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction :

Agents d'extinction appropriés :

Eau pulvérisée, mousse, poudre sèche ou dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés :

Lors de l'extinction d'un incendie, ne pas utiliser d'eau pulvérisée, car elle propage le feu.

Pour plus d'informations, voir la section 10 : "Stabilité et réactivité".

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Le produit brûle s'il est exposé à une flamme nue.

La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone, des oxydes de silicium et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers :

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie :

Appliquer les procédures standard de lutte contre l'incendie et tenir compte des risques que peuvent présenter les autres matériaux impliqués.

Si cela peut être fait en toute sécurité, les colis non endommagés doivent être retirés de la zone d'incendie.

Évacuer vers un lieu sûr et alerter les services d'urgence

Il convient d'utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les conteneurs/emballages.

Les eaux d'extinction contaminées doivent être collectées et éliminées séparément.

Il ne doit pas se retrouver dans les égouts ou les eaux de surface.

Équipement spécial de protection pour les pompiers :

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets.

SECTION 6 : Mesures en cas de rejet accidentel de la substance ou du mélange

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Le personnel non requis ou non équipé d'une protection individuelle doit quitter la zone.

Remarque : les surfaces contaminées peuvent être glissantes.

Suivre les recommandations pour une utilisation sûre et un équipement de protection individuelle.

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Assurer une bonne ventilation.

Éviter l'inhalation de fumées, de brouillards ou de poussières.

Ne pas toucher les récipients/conteneurs/emballages endommagés ou les déversements, à moins de porter un vêtement de protection approprié.

Évitez les fuites et les déversements ultérieurs si vous pouvez le faire en toute sécurité.

Alerter le service Santé, Sécurité et Environnement en cas de fuite.

6.2 Précautions environnementales :

Ne pas rejeter dans l'environnement.

Ne pas déverser dans les égouts, le sol ou le milieu aquatique.

Nettoyer les fuites et les déversements.

Si de grandes quantités de produit ont été déversées, les contenir et les nettoyer.

Informez les autorités désignées en cas de rejet de ce produit dans l'environnement.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 5 of 15

Version 11.0

Date de révision : 28-06-2023

Date d'impression : 19-2-2025

Nom du produit : Silicone ASSYST 51/181/70 - durcisseur 24h (BLUESIL CATA 24H)

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :

L'accès à la zone contaminée est réservé aux personnes autorisées.

Absorber avec du sable ou un autre matériau absorbant inerte.

Ramasser et placer dans un conteneur en vue d'une réutilisation ou d'une élimination.

En cas de déversement important, une digue ou un autre moyen de confinement approprié doit être mis en place pour empêcher le matériau de se répandre.

Si les matières collectées peuvent être pompées, les matières récupérées doivent être stockées dans un conteneur approprié.

Ne jamais remettre le produit qui a fui dans le récipient d'origine pour le réutiliser.

Les conteneurs/récipients contenant un déversement recueilli doivent être étiquetés de la manière prescrite avec la désignation du contenu et le symbole de danger approprié.

L'emballage doit rester hermétiquement fermé.

Pour nettoyer le sol et tous les objets souillés par ce matériau, utiliser un solvant approprié (voir aussi § 9).

Rincer la zone avec de l'eau abondante.

Collecter les déchets et les matériaux contaminés dès que possible, les évacuer du lieu de travail et les stocker dans un conteneur approprié, étiqueté de manière adéquate.

Éliminer les résidus conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections :

Observez les informations importantes dans les autres sections.

En particulier, les informations sur le contrôle de l'exposition/la protection individuelle et les dispositions relatives à l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage :

7.1 Précautions à prendre pour manipuler la substance ou le mélange en toute sécurité :

Précautions :

Éviter l'inhalation de vapeurs/propulseurs/poussières et le contact avec la peau et les yeux.

Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation locale appropriée, afin de ne pas dépasser la limite d'exposition professionnelle établie.

Si la ventilation est insuffisante, une protection respiratoire appropriée doit être fournie.

Voir la section 8. pour l'équipement de protection individuelle.

Assurez-vous que des douches oculaires et des douches de sécurité sont présentes et que leur accès est clairement indiqué.

Limiter la quantité de produit dans la zone de travail à ce qui est nécessaire pour le travail à effectuer.

Agir conformément aux bonnes pratiques en matière d'hygiène et de sécurité industrielles.

Manipuler et ouvrir l'emballage avec précaution.

Protéger contre la contamination.

Ne pas mélanger avec des matériaux incompatibles.

Pour plus d'informations, voir la section 10 : "Stabilité et réactivité".

Éviter les déversements, les déchets et réduire au strict minimum les rejets de ce produit dans l'environnement.

En cas de déversement : attention aux sols et surfaces glissants.

Mesures d'hygiène :

Observer une bonne hygiène personnelle à tout moment : se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire et/ou de fumer.

Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter la zone de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités :

Stocker conformément aux réglementations locales/régionales/nationales.

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau et le sol.

Doté d'un fond imperméable.

Conserver dans un endroit sec.

Conserver dans un endroit bien ventilé.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 6 of 15

Version 11.0

Date de révision : 28-06-2023

Date d'impression : 19-2-2025

Nom du produit : Silicone ASSYST 51/181/70 - durcisseur 24h (BLUESIL CATA 24H)

Conserver dans un récipient hermétiquement fermé.

Stocker dans des récipients correctement étiquetés.

Maintenir la température au-dessus du point de congélation du produit chimique.

Protéger contre les dommages matériels et/ou les frottements.

Tenir à l'écart des substances incompatibles.

Pour plus d'informations, voir la section 10 : "Stabilité et réactivité".

Emballages couramment utilisés sur nos sites :

Fûts en acier recouverts de résine époxy

7.3 Utilisation finale spécifique :

Pas de recommandations spécifiques.

Voir la fiche technique de ce produit pour plus d'informations.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/mesures de protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle :****Limites d'exposition professionnelle :**

diméthylbis[(1-oxododecyl)oxy]stannane

Type	Limites d'exposition	Source	Date	Commentaire
SKIN_DES	--	OEL (BE)	06 2007	Peut être absorbé par la peau. Comme Sn
TWA	- 0,1 mg/m ³	OEL (BE)	06 2007	Comme Sn
STEL	- 0,2 mg/m ³	OEL (BE)	10 2018	Comme Sn

Valeurs limites d'exposition supplémentaires dans les conditions d'utilisation :

éthanol ; alcool éthylique

Type	Limites d'exposition	Source	Date	Commentaire
TWA	1 000 ppm 1 907 mg/m ³	OEL (BE)	06 2007	

propane-1-ol

Type	Limites d'exposition	Source	Date	Commentaire
TWA	100 ppm 250 mg/m ³	OEL (BE)	04 2014	

Méthodes de surveillance :

Veiller à ce que l'exposition des travailleurs soit contrôlée conformément aux réglementations nationales et européennes, en particulier les directives 98/24/CE et 2004/37/CE.

8.2 Mesures de contrôle de l'exposition :**Mesures techniques appropriées :**

Appliquer des mesures de contrôle technique pour maintenir la concentration dans l'air en dessous de la limite d'exposition autorisée.

Le degré de protection et la nature des mesures requises dépendent des conditions d'exposition potentielles.

Les mesures de contrôle technique sont toujours préférables aux équipements de protection individuelle.

Mesures de protection à prendre en compte : Assurer une ventilation adéquate.

En cas de ventilation insuffisante : Utiliser des moyens pour arrêter le processus, une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures techniques pour maintenir la concentration de ce produit dans l'air en dessous des limites d'exposition recommandées.

Lorsque des limites d'exposition n'ont pas été fixées, maintenir les concentrations dans l'air à des niveaux acceptables.

Prévoir une douche oculaire et une douche de sécurité.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

Éviter l'inhalation de vapeurs/propulseurs/poussières et le contact avec la peau et les yeux.

L'équipement de protection individuelle doit être choisi conformément aux normes applicables, adapté aux conditions d'utilisation du produit et en concertation avec le fournisseur de l'équipement de protection individuelle.

Protection des yeux et du visage :

Lunettes de sécurité avec écrans latéraux

Protection des mains :

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 7 of 15

Version 11.0

Date de révision : 28-06-2023

Date d'impression : 19-2-2025

Nom du produit : Silicone ASSYST 51/181/70 - durcisseur 24h (BLUESIL CATA 24H)

Cette recommandation ne s'applique qu'au produit spécifié dans la fiche de données de sécurité que nous avons fournie, et au but d'utilisation spécifié par nous.

En cas de mélange de ce produit avec d'autres substances, contacter un fournisseur de gants de sécurité approuvés par la CE pour choisir les gants appropriés.

Contact prolongé ou répété :

Matériau : Nitrile.

Épaisseur du gant : 1,25 mm

Directive : EN374-3

Autres informations : Gants généralement utilisés dans les locaux d'Elkem.

Contact bref :

Matériau : Nitrile/Néoprène

Épaisseur du gant : 0,198 mm

Directive : EN374-3

Autres informations : Gants généralement utilisés dans les laboratoires Elkem.

Protection de la peau et du corps :

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout risque de contact avec la peau.

Isoler et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

En cas de risque d'éclaboussures : porter un tablier ou des vêtements de travail spéciaux.

Protection respiratoire :

Si les contrôles techniques sont insuffisants pour maintenir les concentrations dans l'air en dessous des limites d'exposition recommandées (le cas échéant) ou à des niveaux acceptables (dans les pays où aucune limite d'exposition n'a été fixée), un appareil de protection respiratoire agréé doit être porté.

Utiliser les appareils de protection respiratoire à épuración d'air homologués CE suivants : appareil de protection respiratoire avec filtre combiné de type ABEK.

Porter un appareil de protection respiratoire avec filtre combiné (filtre à poussière et à gaz) lors d'activités pouvant donner lieu à la formation de poussières ou de gaz.

Appareil respiratoire autonome.

Mesures relatives à l'environnement de travail :

Voir les sections 7 et 13 de la fiche de données de sécurité.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :

Occurrence :

État d'agrégation :

liquide

Forme :

Pas de données disponibles.

Couleur :

Incolore

Odeur :

Inodore

pH :

Par définition, une mesure de pH détermine la concentration d'ions hydrogène dans une solution généralement aqueuse. Les produits en silicone sont hydrophobes et donc insolubles dans l'eau. Par conséquent, la valeur du pH ne peut pas être mesurée.

Point de fusion/point de congélation :

Pas de données disponibles.

Point d'ébullition :

Pas de données disponibles.

Point d'éclair :

98 °C (essai en coupelle ouverte de Cleveland, ISO 2592)

Le point d'éclair diminue en présence d'air humide qui, par hydrolyse, libère des composés volatils.

Inflammabilité :

Non classé comme un risque d'inflammabilité.

Limite supérieure d'inflammabilité (%) :

Pas de données disponibles.

Limite d'inflammabilité inférieure (%) :

Pas de données disponibles.

Pression de vapeur :

Pas de données disponibles.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 8 of 15

Version 11.0

Date de révision : 28-06-2023

Date d'impression : 19-2-2025

Nom du produit : Silicone ASSYST 51/181/70 - durcisseur 24h (BLUESIL CATA 24H)

Densité de vapeur relative :

Taux d'évaporation :

Densité :

Solubilité :

Solubilité dans l'eau :

Solubilité (autre) :

Pas de données disponibles.

Aucune donnée disponible.

Environ 1,01 kg/dm³ (20 °C)

Pratiquement insoluble

Acétone : Miscible (dans toutes les proportions).

Hydrocarbures aliphatiques : Miscible (dans tous les rapports).

Hydrocarbures aromatiques : Miscibles (en toutes proportions).

Solvants chlorés : Mélangeable (dans tous les rapports).

Éthanol : dispersible

Pas de données disponibles.

Aucune donnée disponible.

Pas de données disponibles.

Environ 50 mm²/s (25 °C)

Non applicable.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) :

Température d'auto-inflammation :

Température de décomposition :

Viscosité cinématique :

Caractéristiques des particules :

9.2 Autres informations :

Viscosité dynamique :

Propriétés oxydantes :

Environ 50 mPa.s (25 °C)

Selon les données sur les constituants.

Non considéré comme oxydant.

(évaluation par structure/activité-re)

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

Réagit lentement au contact de l'eau.

10.2 Stabilité chimique :

Stable dans les conditions normales de température et d'utilisation recommandées.

10.3 Réactions dangereuses possibles :

Peut générer des substances dangereuses lors de l'utilisation ou au contact de l'eau.

10.4 Conditions à éviter :

Éviter le contact avec l'eau ou l'air humide.

Le produit s'hydrolyse, ce qui peut libérer des substances volatiles inflammables et/ou toxiques.

Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et autres sources d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles :

Agents oxydants puissants. Eau, humidité.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

Silice amorphe.

Oxydes d'étain.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë :

Ingestion :

Sur la base des données disponibles, non classé pour la toxicité aiguë.

Contact avec la peau :

Sur la base des données disponibles, non classé pour la toxicité aiguë.

Inhalation :

Sur la base des données disponibles, non classé pour la toxicité aiguë.

Toxicité à doses répétées :

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 9 of 15

Version 11.0

Date de révision : 28-06-2023

Date d'impression : 19-2-2025

Nom du produit : Silicone ASSYST 51/181/70 - durcisseur 24h (BLUESIL CATA 24H)

Sur la base de notre connaissance des informations relatives à la composition :

BENZÈNE, DÉRIVÉS C10-13-ALKYL (67774-74-7) :

NOAEL (No Observed Adverse Effect Level) : 50 mg/kg ;

LOAEL (Lowest Observed Adverse Effect Level) : 500 mg/kg ; (Rat ; Femelle, Mâle ; Oral) ;

Méthode : selon une méthode normalisée. ;

Exposition subchronique. Les résultats ont été obtenus avec un produit similaire.

Corrosion/irritation de la peau :

Sur la base de notre connaissance des informations relatives à la composition :

Provoque une irritation de la peau.

DIMÉTHYLBIS[(1-OXONEODECYL)OXY]STANNANE (68928-76-7) :

Irritant. (EpiDerm™ Human Skin Model) ;

Méthode : OCDE 439

Non corrosif pour la peau (EpiDerm™ Human Skin Model) ;

Méthode : OCDE 431

BENZÈNE, DÉRIVÉS C10-13-ALKYL (67774-74-7) :

Légèrement irritant (lapin) ;

Méthode : selon une méthode normalisée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Sur la base de notre connaissance des informations relatives à la composition :

DIMÉTHYLBIS[(1-OXONEODECYL)OXY]STANNANE (68928-76-7) :

Non irritant (bœuf, cornée) ;

Méthode : OCDE 437

BENZÈNE, DÉRIVÉS C10-13-ALKYL (67774-74-7) :

Non irritant (lapin) ;

Méthode : selon une méthode normalisée.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Sur la base de notre connaissance des informations relatives à la composition :

Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

DIMÉTHYLBIS[(1-OXONEODECYL)OXY]STANNANE (68928-76-7) :

Sensibilisation cutanée : Sensibilisation cutanée (cobaye) ;

Les résultats ont été obtenus avec un produit similaire.

BENZÈNE, DÉRIVÉS C10-13-ALKYL (67774-74-7) :

Sensibilisation cutanée : Pas de sensibilisation cutanée. (Sujet) ;

Méthode : OCDE 406

Mutagenicité dans les cellules sexuelles :

In vitro :

Sur la base de notre connaissance des informations relatives à la composition :

DIMÉTHYLBIS[(1-OXONEODECYL)OXY]STANNANE (68928-76-7) :

Test de rétro-mutation avec des bactéries : Aucun effet mutagène. (Salmonella typhimurium et Escherichia coli ; avec et sans activation métabolique) ;

Méthode : OCDE 471

BENZÈNE, DÉRIVÉS C10-13-ALKYL (67774-74-7) :

Test de rétro-mutation avec des bactéries : Aucun effet mutagène. (Salmonella typhimurium ; avec et sans activation métabolique) ;

Méthode : selon une méthode normalisée. ;

Les résultats ont été obtenus avec un produit similaire.

Essai de mutation génétique in vitro sur des cellules de mammifères : Aucun effet mutagène. (Oocytes de hamsters chinois ; avec et sans activation métabolique) ;

Méthode : OCDE 476 ;

Les résultats ont été obtenus avec un produit similaire.

In vivo :

Sur la base de notre connaissance des informations relatives à la composition :

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 10 of 15

Version 11.0

Date de révision : 28-06-2023

Date d'impression : 19-2-2025

Nom du produit : Silicone ASSYST 51/181/70 - durcisseur 24h (BLUESIL CATA 24H)

BENZÈNE, DÉRIVÉS C10-13-ALKYL (67774-74-7) :

Test du micronoyau dans les érythrocytes de mammifères : négatif (Souris ; Ingestion) ;

Méthode : OCDE 474

Test d'aberration chromosomique sur la moelle osseuse de mammifère : négatif (Rat ; Ingestion) ;

Méthode : OCDE 475 ; les résultats ont été obtenus avec un produit similaire.

Cancérogénicité :

Pas de données disponibles.

Toxicité pour la reproduction :

la fertilité :

Sur la base de notre connaissance des informations relatives à la composition :

BENZÈNE, DÉRIVÉS C10-13-ALKYL (67774-74-7) :

Non classé

Étude de fertilité sur 2 générations :

NOAEL (parent) : 50 mg/kg ;

NOAEL (F1) : 50 mg/kg ;

NOAEL (F2) : Aucune. (Rat ; femelle, mâle ; ingestion) ;

Méthode : OCDE 416

Térogénicité :

Sur la base de notre connaissance des informations relatives à la composition :

BENZÈNE, DÉRIVÉS C10-13-ALKYL (67774-74-7) :

Non classé

NOAEL (térago) : 500 mg/kg ;

NOAEL (matière) : 125 mg/kg (Rat ; Ingestion) ;

Méthode : OCDE 414

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique :

Sur la base de notre connaissance des informations relatives à la composition :

DIMÉTHYLBIS[(1-OXONEODECYL)OXY]STANNANE (68928-76-7) :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

BENZÈNE, DÉRIVÉS C10-13-ALKYL (67774-74-7) :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée :

Sur la base de notre connaissance des informations relatives à la composition :

DIMÉTHYLBIS[(1-OXONEODECYL)OXY]STANNANE (68928-76-7) :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

BENZÈNE, DÉRIVÉS C10-13-ALKYL (67774-74-7) :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'aspiration :

Sur la base de notre connaissance des informations relatives à la composition :

DIMÉTHYLBIS[(1-OXONEODECYL)OXY]STANNANE (68928-76-7) :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

BENZÈNE, DÉRIVÉS C10-13-ALKYL (67774-74-7) :

Peut être mortel si la substance pénètre dans les voies respiratoires en cas d'ingestion.

11.2 Informations sur les autres dangers :

Propriétés de perturbation endocrinienne :

Pas de données disponibles.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité :

Toxicité aiguë :

Poisson :

Sur la base de notre connaissance des informations relatives à la composition :

BENZÈNE, C10-13-ALKYLDERIVATES (CAS no. 67774-74-7) :

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 11 of 15

Version 11.0

Date de révision : 28-06-2023

Date d'impression : 19-2-2025

Nom du produit : Silicone ASSYST 51/181/70 - durcisseur 24h (BLUESIL CATA 24H)

CL 50 (Danio rerio ; 14 d) : > 0,01 mg/l ;

Méthode : selon une méthode normalisée. ;

Aucun effet n'a été observé jusqu'à la dose d'essai la plus élevée.

Invertébrés aquatiques :

Sur la base de notre connaissance des informations relatives à la composition :

DIMETHYLBIS[(1-OXONEODECYL)OXY]STANNAAN (n° CAS 68928-76-7) :

CE50 (puce d'eau (Daphnia magna) ; 48 h) : 39 mg/l ;

Méthode : OCDE 202

BENZENE, C10-13-ALKYLDERIVATES (CAS no. 67774-74-7) :

CE50 (puce d'eau (Daphnia magna) ; 48 h) : > 0,041 mg/l ;

Méthode : selon une méthode normalisée. ;

Aucun effet n'a été observé jusqu'à la dose d'essai la plus élevée.

Plantes aquatiques :

Sur la base de notre connaissance des informations relatives à la composition :

DIMETHYLBIS[(1-OXONEODECYL)OXY]STANNAAN (n° CAS 68928-76-7) :

ErC50 (algue (Pseudokirchneriella subcapitata) ; 72 h) : 7,6 mg/l ;

Méthodologie : OCDE 201

CSEO (taux de croissance) (algue (Pseudokirchneriella subcapitata) ; 72 h) : 1,2 mg/l ;

Méthodologie : OCDE 201

BENZENE, C10-13-ALKYLDERIVATES (CAS no. 67774-74-7) :

ErC50 (algue verte (Scenedesmus subspicatus) ; 72 h) : 0,1 mg/l ;

Méthodologie : OCDE 201

CSEO (taux de croissance) (algues vertes (Scenedesmus subspicatus) ; 72 h) : >= 0,05 mg/l ;

Méthodologie : OCDE 201

Toxicité pour les micro-organismes :

Pas de données disponibles.

Toxicité chronique :

Poisson :

Sur la base de notre connaissance des informations relatives à la composition :

BENZENE, C10-13-ALKYLDERIVATES (CAS no. 67774-74-7) :

NOEC (Danio rerio ; 21 d) : 0,058 mg/l ;

Méthode : selon une méthode normalisée.

Invertébrés aquatiques :

Sur la base de notre connaissance des informations relatives à la composition :

BENZENE, C10-13-ALKYLDERIVATES (CAS no. 67774-74-7) :

CSEO (puce d'eau (Daphnia magna) ; 21 d) : 10 mg/l ;

Méthode : OCDE 211 ;

Degré nominal de chargement (solution saturée ou WAF/WSF).

12.2 Persistance et dégradabilité :

Stabilité dans l'eau :

Pas de données disponibles.

Biodégradation :

Sur la base de notre connaissance des informations relatives à la composition :

DIMÉTHYLBIS[(1-OXONEODECYL)OXY]STANNANE (68928-76-7) :

La fenêtre de 10 jours ne s'applique pas aux substances complexes à plusieurs composants dont la structure est similaire 0 % (boues activées, municipales (ajustement non spécifié) ; 28 d) ;

Méthode : OCDE 301 B ;

Le produit n'est pas facilement biodégradable.

La substance ne répond pas aux critères de biodégradabilité immédiate et de biodégradabilité aérobie ultime.

BENZÈNE, DÉRIVÉS C10-13-ALKYL (67774-74-7) :

64 % (boues activées (ajustement non spécifié) ;

28 d ; carence en oxygène) ;

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 12 of 15

Version 11.0

Date de révision : 28-06-2023

Date d'impression : 19-2-2025

Nom du produit : Silicone ASSYST 51/181/70 - durcisseur 24h (BLUESIL CATA 24H)

Méthode : OCDE 301 F ;

Facilement biodégradable.

La substance répond aux critères de biodégradabilité aérobie ultime et de biodégradabilité immédiate.

Rapport DBO/DCO :

Pas de données disponibles.

12.3 Bioaccumulation :

Facteur de bioconcentration (BCF) :

Sur la base de notre connaissance des informations relatives à la composition :

BENZÈNE, DÉRIVÉS C10-13-ALKYL (67774-74-7) :

Facteur de bioconcentration (BCF) : 35 (Poisson-lune (*Lepomis macrochirus*) ; 48 d) ;

Méthode : selon une méthode normalisée. ;

Le produit n'est pas considéré comme ayant un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) :

Sur la base de notre connaissance des informations relatives à la composition :

DIMÉTHYLBIS[(1-OXONEODECYL)OXY]STANNANE (68928-76-7) :

Log Kow : 5,503 ; Méthode : QSAR

BENZÈNE, DÉRIVÉS C10-13-ALKYL (67774-74-7) :

Log Kow : 7,9 ; Méthode : OCDE 117

12.4 Mobilité dans le sol :

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :

Aucune donnée disponible.

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne :

Aucune donnée disponible.

12.7 Autres effets nocifs :

Aucune donnée disponible.

SECTION 13 : Instructions relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Ne pas jeter les déchets dans l'évier.

L'utilisateur doit être conscient de l'existence éventuelle d'ordonnances et de réglementations locales concernant l'élimination des déchets.

Observez les informations importantes dans les autres sections.

En particulier, les informations sur l'identification des dangers et la stabilité et la réactivité des produits dans les sections 2 et 10.

Méthodes de suppression :

Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination appropriée.

Ce faisant, il faut tenir compte des lois et règlements applicables et des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Brûler dans un incinérateur approprié.

Emballage contaminé :

Les emballages contaminés doivent être aussi vides que possible.

Après le nettoyage, le réutiliser ou le faire éliminer par une entreprise de traitement des déchets agréée.

Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être éliminés de la même manière que le produit qu'ils contiennent.

Code des déchets :

Le code de déchet du Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car sa détermination dépend de la manière dont le produit est utilisé par les utilisateurs finaux.

Le code de déchet doit être établi au sein de l'UE en consultation avec l'éliminateur.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 13 of 15

Version 11.0

Date de révision : 28-06-2023

Date d'impression : 19-2-2025

Nom du produit : Silicone ASSYST 51/181/70 - durcisseur 24h (BLUESIL CATA 24H)

SECTION 14 : Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

14.2 Dénomination appropriée de la cargaison conformément aux règlements types de l'ONU

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

14.4 Groupe d'emballage

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

14.5 Risques environnementaux

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC.

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

SECTION 15 : Informations statutaires**15.1 Réglementations et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange :****Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, annexe I, substances réglementées :**

Non présent ou non présent dans les quantités réglementées.

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II, Nouvelles substances :

Non présent ou non présent dans les quantités réglementées.

Règlement (UE) 2019/1021 sur les polluants organiques persistants (révisé), tel que modifié :

Non présent ou non présent dans les quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, annexe I, partie 1, tel que modifié :

Non présent ou non présent dans les quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, annexe I, partie 2, tel que modifié :

Non présent ou non présent dans les quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, annexe I, partie 3, tel que modifié :

Non présent ou non présent dans les quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, annexe V telle que modifiée :

Non présent ou non présent dans les quantités réglementées.

DIRECTIVE 2010/75/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution), ANNEXE II Liste des polluants :

Nom chimique	CAS no.
diméthylbis[(1-oxoneodecyl)oxy]stannane	68928-76-7

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 (REACH), ANNEXE XIV LISTE DES SUBSTANCES AUTORISÉES :

Non présent ou non présent dans les quantités réglementées.

UE. REACH Liste candidate de substances extrêmement préoccupantes pour autorisation (SVHC) :

Non présent ou non présent dans les quantités réglementées.

Règlement (CE) n° 1907/2006 Annexe XVII Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux :

Nom chimique	CAS no.	Numéro d'entrée.	Concentration :
diméthylbis[(1-oxoneodecyl)oxy]stannane	68928-76-7	20 3	1-10%

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 14 of 15

Version 11.0

Date de révision : 28-06-2023

Date d'impression : 19-2-2025

Nom du produit : Silicone ASSYST 51/181/70 - durcisseur 24h (BLUESIL CATA 24H)

Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail :

Non présent ou non présent dans les quantités réglementées.

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et transferts de polluants, ANNEXE II : Polluants :

Nom chimique	CAS no.	Concentration :
diméthylbis[(1-oxoneodecyl)oxy]stannane	68928-76-7	1-10%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

Données de classification :

AU AICL :	Activé ou conforme à la liste de synthèse.
DSL :	Activé ou conforme à la liste de synthèse.
IECSC :	Sur ou selon la liste de synthèse.
ENCS (JP) :	Ne correspond pas à la liste de synthèse.
KECI (KR) :	Sur ou selon la liste de synthèse.
NZIOC :	Sur ou conformément à la liste de synthèse.
PICCS (PH) :	Sur ou conformément à la liste récapitulative.
TCSI :	Atteint ou conforme à la liste de synthèse.
Liste TSCA :	Sur ou compatible avec la liste de synthèse.
TH ECINL :	Sur ou selon la liste de synthèse.
VN INVL :	Sur ou selon la liste de synthèse.
EU INV :	Sur ou conformément à la liste de synthèse.

SECTION 16 : Autres informations**Informations sur la révision :**

SECTION 2 :	Amendement : identification des dangers
SECTION 3 :	Amendement : Composition et informations sur les ingrédients
SECTION 9 :	Modification : point d'éclair
SECTION 10 :	Modification : Réactivité, Réactions dangereuses possibles, Conditions à éviter

Abréviations et acronymes :

CLP :	Règlement numéro 1272/2008.
PBT :	substance persistante, bioaccumulable et toxique.
vPvB :	substance très persistante et très bioaccumulable.
NOAEL :	Pas de niveau d'effet indésirable détectable
LOAEL :	Niveau le plus bas d'effet indésirable détectable
ED :	Perturbateur endocrinien
SVHC :	Figurant sur la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

Classification et procédure utilisée pour obtenir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP] :**Classification :**

Sensibilisant cutané ; Catégorie 1 ; H317

Procédure de classification :

Basé sur des données de test

Texte intégral des phrases H dans les sections 2 et 3 :

H225 Liquide et vapeur hautement inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation de la peau.

H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une irritation sévère des yeux.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 15 of 15

Version 11.0

Date de révision : 28-06-2023

Date d'impression : 19-2-2025

Nom du produit : Silicone ASSYST 51/181/70 - durcisseur 24h (BLUESIL CATA 24H)

H336 Peut provoquer des somnolences ou des vertiges.

H412 Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.

Date d'émission :

28-06-2023

Clause de non-responsabilité :

Les informations données reposent sur les données disponibles concernant la substance, ses composants et les substances similaires.

Les informations sont censées être correctes.

Elle est de bonne foi.

Ces informations doivent être utilisées pour déterminer de manière indépendante les méthodes de protection des travailleurs et de l'environnement.